**Convention Armée de Terre**

Initiée en 2010, une convention de partenariat lie le Lycée et deux régiments de l’Armée de terre :

* Le 8ème régiment de matériel de Mourmelon-Le-Grand (**8ème RMAT**) ;
* Le 40ème régiment d'artillerie de Suippes (**40ème RA**).

L’objectif de cette convention étant d’une part de favoriser l’insertion professionnelle des bacheliers professionnels et d’autre part de permettre à l’Armée de terre de recruter des **maintenanciers** opérationnels.

**Insérer la photo : 8ème RMAT**

La formation initiale est renforcée par des activités de maintenance sur des véhicules militaires au sein du Lycée et complétée par des périodes en régiment.

En effet, la convention prévoit une immersion au sein d’un des deux régiments. L’immersion s’effectue dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel (**PFMP**), à raison de 15 semaines sur les 22 exigées pour l’obtention du Baccalauréat professionnel :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Classe / PFMP | En entreprise | Au 8ème RMAT  Ou au 40ème RA |
| Seconde | 3 semaines | 3 semaines |
| Première | 4 semaines | 4 semaines |
| Terminale | - | 2 x 4 semaines |

Il est à souligner l’effort financier des régiments qui prennent à leur charge le transport, le logis et le couvert des lycéens pendant les PFMP en leur sein.

Tout au long de leur scolarité, les lycéens conventionnés bénéficient d’un suivi personnalisé. Ce dernier mené conjointement par un CPE et des sous-officiers permet un accompagnement des jeunes jusqu’à l’obtention du Bac Pro.

**Comment obtenir une convention ?**

**Il est obligatoire de prendre contact dans un premier temps avec le CIRFA (Centre d’information et de Recrutement des Forces Armées).**

L’élève et la famille seront reçus afin de bénéficier d’une information et de compléter un dossier qui débouchera – si toutes les conditions sont remplies – sur la signature d’une convention entre l’élève, son responsable légal et le représentant des armées.

Dans un deuxième temps, une commission mixte (éducation nationale / CIRFA) sélectionnera les dossiers des élèves qui pourront intégrer les différentes formations. Ce n’est qu’à partir du moment où la commission a informé les familles de la décision que les inscriptions peuvent se faire auprès du Lycée Georges BRIERE.

**Nos partenaires :**

* CIRFA de Reims (https://www.sengager.fr/ou-nous-rencontrer/cirfa-de-reims)
* [8ème Régiment du Matériel – Mourmelon](http://www.defense.gouv.fr/terre/presentation/organisation-des-forces/materiel/8e-regiment-du-materiel)
* [40ème Régiment d’Artillerie – Suippes](http://www.defense.gouv.fr/terre/presentation/organisation-des-forces/artillerie/40e-regiment-d-artillerie)